

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
6 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 2  
19 suppléants

Votants : 17

**Date de la convocation**

13 octobre 2020

**Numéro de la délibération**

20-19

**Objet de la Délibération**

Validation du plan de financement et sollicitation d'un cofinancement LEADER pour le projet Tourisme et Itinérance

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Le

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'hémicycle au Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

***Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :***

***Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :***

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Aline BRUGUIERE, Marie-Françoise MAQUART et Messieurs Jacques BOLLEGUE, Xavier DOUAIS, Gaël DUPRET, Rémi NICOLAS.*

*Suppléant : Monsieur Renaud LEROI*

***Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :***

*Titulaires : Mesdames Eliane LACROIX, Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Gilles DUMAS, Thierry PESENTI, Julien SANCHEZ, Max SOULIER.*

***Avaient donné pouvoir :***

*Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI  
Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Julien SANCHEZ.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mission Tourisme du PETR définie en concertation avec les directions tourisme de Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence et le recrutement d'un chargé de mission qualifié pour 12 mois pour mener à bien le plan d'action ;

Considérant le plan de financement prévisionnel présenté en Comité Syndical en mars 2019 pour la période de juin 2019 à mai 2020 pour un total de 49 962,91 € ;

Considérant l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation du GAL « De Garrigues en Costières » du 18 avril 2019 avec une note de 18/20 attribuée au projet ;

Vu le plan de financement prévisionnel du projet ajusté et présenté ci-après :

BESOINS		RESSOURCES		%
Dépenses sur devis	2 709,33 €	UE : FEADER GAL de Garrigues en Costières	31 456,94 €	64%
Frais de personnel	39 787,09 €	Auto-financement du MO appelant du FEADER	7 864,24 €	16%
Coûts indirects (15%)	5 968,06 €			
Frais réels (parking)	69,00 €	Sous-total financeurs publics	39 321,18 €	80%
Frais sur barème (indemnités km et repas)	618,00 €	Auto-financement du MO	9 830,30 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>49 151,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 151,48 €</b>	<b>100%</b>

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
6 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 2  
19 suppléants

Votants : 17

Date de la convocation

13 octobre 2020

Numéro de la délibération

20-19

## Objet de la Délibération

Validation du plan de financement et sollicitation d'un cofinancement LEADER pour le projet Tourisme et Itinérance

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification

Le

## Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet Tourisme et Itinérance ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

